



Le compte rendu de la réunion de CD du 26 avril 2014 est adopté.

⇒ **Congrès 2014 à Hauteville sur Mer (50) du 24 au 28 avril 2014**

Un très beau congrès, une bonne ambiance et des travaux de qualité. Les synthèses ont été adoptées à l'unanimité. Le bilan financier est satisfaisant. Nos remerciements vont aux organisateurs et aux participants. La sortie aux îles Chausey qui clôturait ce congrès a laissé à tous un souvenir mémorable !

Jean Lepigouchet indique qu'une subvention promise en AG par le représentant du Conseil Régional (Stéphane Travert) reste à recevoir (aucune nouvelle depuis le dépôt du dossier en novembre !).

⇒ **Pêche à pied : Arrêté « tailles minimales »**

Lors de l'élaboration de cet arrêté, de nombreuses remarques n'ont pas été prises en compte. Nous avons relancé notamment sur le cas particulier de la coque et de la palourde boudeuse. Les demandes de modifications transmises à la DPMA semblent avoir reçu un avis favorable (attente de parution au JO). C'est un pas important vers une réelle harmonisation.

Point sur le projet d'arrêté Bretagne : Paul Vinay est en contact régulier avec les responsables de la DIRM NAMO pour faire modifier le texte actuel (l'arrêté actuel est contesté, suite à une malversation les mesures préconisées ont été modifiées sans l'avis des représentants des usagers !).

Concernant les mesures proposées par les CMF, une intervention auprès des services de la DEB (Direction de l'Environnement et de la Biodiversité) a généré l'envoi d'un courrier « de recadrage » aux préfets pour les inciter à travailler en tenant uniquement compte du cadre national de la charte. De nouvelles mesures ne sont pas justifiées, toute disposition ne faisant pas référence à la charte doit être considérée comme illégale ! Il faut dénoncer les initiatives non concertées des DML qui discréditent l'administration (les CMF sont bafoués !) Il est nécessaire que nous restions cohérents, le message FNPPSF doit être porté partout au sein des associations et sur le terrain. Bien coordonnés, nous pouvons nous faire entendre (l'action de la DEB est en accord avec notre positionnement).

Point général sur l'activité :

Jean Lepigouchet aborde le sujet du PAMM (Plan d'Action pour le Milieu Marin). Une contribution écrite doit être fournie aux CMF pour le 15 juillet ! Paul Vinay n'a pas connaissance de cette date butoir, dans son secteur (DIRM NAMO) ces travaux sont considérés comme déjà faits. Daniel Métivier (secteur DIRM Méditerranée) n'a pas reçu de consignes sur ce sujet. Il apparaît donc que les DIRM ne travaillent visiblement pas en concertation. Un courrier commun contenant la position de la FNPPSF (message unique) doit être envoyé au plus tôt. Afin de regrouper et comparer les informations émanant des différents CMF, une cellule de coordination sera constituée au sein de la FNPPSF ; elle sera composée de quelques personnes travaillant habituellement avec les différents comités de façade (voir liste des membres établie lors des débats de l'après-midi). Jean Lepigouchet rappelle que les CMF n'ont qu'un rôle consultatif.

Jean Kiffer : Face à l'émergence régulière de nouvelles mesures incohérentes, le bureau de l'AF3P réfléchit à l'opportunité d'envisager une manifestation d'ampleur nationale réunissant tous les acteurs de la filière « plaisance » (fédérations, constructeurs, commerçants...).

⇒ **Pêche à Pied LIFE+**

François Derian (un jeune étudiant disposant de compétences en biologie et en halieutique) a été embauché. Il va assister l'équipe LIFE+ durant un an particulièrement sur l'action B6 (suivi de la ressource : élaboration d'un protocole). Action B3 (sensibilisation du grand public) : un guide « spécial pêche à pied » a été édité à 20000 exemplaires. Il sera diffusé sur tout le littoral par l'intermédiaire des associations.

Plusieurs réunions et entretiens avec les AMP (Brest) se sont révélés difficiles. Les contraintes et les exigences exprimées (volet sensibilisation) ne sont pas propices à la production d'un travail serein et efficace : elles frisent carrément le ridicule et sont incompatibles avec le statut de bénévoles ! Les recommandations FNPPSF (textes du guide), nos travaux graphiques, l'investissement de nos bénévoles sur le terrain ne sont pas valorisés et n'entrent « soi-disant » pas dans le cadre des règles budgétaires du projet Life+ ! Sans assouplissement du cahier des charges dans les mois à venir, nous serons amenés à nous désengager de ce projet en fin d'année. Dans l'immédiat un réajustement du budget sera plus orienté sur l'action B6. Daniel Métier estime que toutes ces contraintes abusives doivent être dénoncées dans la presse !

A noter : Nous prenons acte de la démission de Jean-Claude Mignot (membre responsable de la commission) reçue sans aucune concertation préalable. Il est regrettable que le dossier administratif « Life » et les données en sa possession n'aient pas été restitués avant la tenue d'une importante réunion avec les AMP le 5 juin à Brest à laquelle Jean Kiffer a dû se présenter seul.

Dominique Villard (président départemental Nord / Pas de Calais) a été contacté pour prendre part au comptage des pêcheurs : la FNPPSF s'oppose formellement à une telle initiative aussi inutile qu'inefficace !

⇒ Salons : nos participations

- Salon européen des Pêches en Mer à Nantes (44), du 14 au 16 février 2014 : la FNPPSF était présente comme à l'accoutumée (tenue de conférences, soirée fruits de mer en présence de nombreux partenaires et présidents d'associations). Chaque année nous disposons d'entrées gratuites pour ce salon.
 - Salon Nautique Vents&Marées à Vannes (56) : du 21 au 23 mars 2014 : présence de notre équipe Morbihan et Bretagne
 - Foire de Rennes (35), du 22 au 30 mars 2014 : présence de l'équipe Salon du CD35
 - Nautiques de Port Camargue (30), du 18 au 21 avril 2014 : présence de la Délégation Languedoc Roussillon et des associations locales
 - Grand Pavois de la Rochelle (17), du 17 au 22 septembre 2014 : rencontre avec les organisateurs
 - Salon du Cap d'Agde (34) du 29 octobre au 02 novembre 2014 : présence d'une délégation FNPPSF
 - Mille Sabords à Vannes (56) du 30 octobre au 02 novembre 2014 : présence d'une équipe Morbihan
 - NAUTIC de Paris, du 06 au 14 décembre 2014 : un grand stand, une équipe dynamique, de nombreux contacts importants (institutionnels, partenaires annonceurs, nouvelles associations...)
 - Salon de Cagnes sur mer (06) : présence d'une équipe PACA
 - Salon de Ouistreham (14) : présence d'une équipe Calvados
 - Salon de Cherbourg (50) : présence d'une équipe de l'APP Cotentin
- En 2015, la FNPPSF sera représentée aussi sur le salon de La Ciotat (13)

⇒ Campagne de pêche au thon : Bilan 2013 - Perspectives 2014

La campagne 2013 s'est bien déroulée, en concertation avec la FFPM. Des quotas « par association » ont été mis en place, les associations concernées font preuve d'une meilleure implication. Pas de dépassements du quota en 2013 pour notre fédération.

Nos demandes pour 2014 étaient les suivantes : une harmonisation des règles au niveau de l'Europe, davantage de bagues qu'en 2013 (1 bague par pêcheur soit 1.100 bagues), demande d'un quota de 100T.

Au final, malgré plusieurs réunions au ministère pour rappeler les demandes des deux fédérations (FNPPSF+FFPM) la campagne 2014 se déroulera selon les modalités suivantes :

- le quota reste inchangé (9T : 1 thon par bateau et par an...on en est loin ! Pourtant est-ce beaucoup demander au regard du poids économique de l'activité ?).
- la demande d'autorisation sera informatisée
- le délai de retour des déclarations de prises devra être amélioré

Jean Mitsialis (Valras) a efficacement secondé Jean Kiffer et Daniel Métivier pour la gestion des demandes d'autorisations des associations FNPPSF, l'application informatique imposée par le ministère est particulièrement compliquée et contraignante (des journées de formations ont dû être dispensées au sein des associations). En 2015, nous solliciterons à nouveau la mise en place d'un système plus simple et moins coercitif : les modèles italiens ou espagnols sont beaucoup plus souples : une autorisation de pêche valable pour 3 ans en Italie et 5 ans en Espagne.

Nous enregistrons actuellement plus de demandes que la FFPM ; notre gestion, cohérente et efficace est appréciée.

⇒ Réforme de la PCP

Rappel : la réforme de la PCP a été adoptée par les députés européens, tous les pays européens ont voté **POUR** sauf la France et le Portugal ! 502 députés européens sur 754 ont voté la fin de la surpêche dans l'UE afin d'essayer d'atteindre un objectif ambitieux : la reconstitution des stocks avant 2020. Mesures préconisées : arrêt des surpêches - Zéro rejet en mer - Mise en place du Rendement Minimum Durable - La pêche en eau profonde est sous surveillance.

Notre analyse : beaucoup d'élus français restent inféodés à la pêche professionnelle, il serait intéressant d'en connaître les raisons profondes...ne pas oublier que la pêche professionnelle est subventionnée dans des proportions à peine croyables !

Les présidents d'associations ne doivent pas hésiter à interpeller leurs députés, un modèle de courrier est disponible (voir annexe).

Jean Kiffer et Paul Vinay indiquent que globalement la pêche professionnelle est en mauvaise posture (ces difficultés risquent d'être durables et sont la conséquence inévitable d'une mauvaise gestion de la ressource et de mauvaises pratiques depuis de nombreuses années) : la majorité de la flotte, à présent obsolète n'est pas en mesure de mettre en application les exigences formulées par l'Europe notamment celles concernant la suppression des rejets en mer. Malgré cela de nouvelles subventions sont prévues !

Tristan Guéneuc (Penvenan 22) souligne qu'il faut soigner notre discours : malgré des différents importants et la nécessité de se défendre, la FNPPSF ne doit pas apparaître comme le bourreau de la pêche professionnelle (quelques métiers « propres » sont défendables : les ligneurs et la petite pêche par exemple).

Jean Kiffer précise que la FNPPSF dénonce principalement les pêches intensives et l'utilisation d'engins destructeurs (senne danoise, chalutage industriel...). La FNPPSF continue à réclamer notamment l'installation de récifs artificiels (récifs anti-chaluts notamment) et surtout la généralisation des tailles de captures. Les amendes infligées aux pros en cas d'infraction ne sont pas assez dissuasives !

⇒ Gestion portuaire

Les points noirs : La taxe foncière est repoussée en 2015 et réexaminée. Il faut rester plus que jamais vigilant.

Le verdissement du DAFN : c'est à suivre de près (agrandissement de l'assiette)

Nouvelle tarification : surveiller et exiger le strict respect de la loi

Bonus Malus : pour l'instant on n'en parle plus ! mais il faut rester vigilant...

CLUPP et Conseils portuaires : nombreux conflits dans les ports, il faut veiller à la bonne représentation des plaisanciers et au respect de leurs droits (guide portuaire et renseignements disponibles sur demande à adresser au secrétariat FNPPSF).

Renforcement de nos moyens de défense : l'augmentation de notre cotisation en 2015 va faciliter la mise en place d'une entité juridique efficace : une consultation va être entreprise pour s'attacher les services permanents d'un cabinet d'avocats et de juristes compétents (établissement d'une convention d'honoraires entre le cabinet choisi et la FNPPSF) . Action J Kiffer et Paul Vinay.

⇒ Revue Pêche Plaisance

La maquette de Pêche Plaisance N°42 est terminée. Le routage aura lieu début juillet. La revue est très dense, les articles sont variés (insertions de toutes les synthèses votées en congrès). Merci à tous ceux qui apportent leur contribution en envoyant des articles et des photos, merci aussi à l'équipe des « relecteurs » qui vient de s'enrichir des services de Daniel Lagarde (Diélette). Présidents et adhérents : vos impressions, vos suggestions nous intéressent, n'hésitez pas à nous transmettre vos commentaires sur la forme et sur le contenu. Notre revue demeure un formidable outil de communication (tirage à 22.000 exemplaires) : les présidents doivent penser à envoyer la revue aux élus et partenaires locaux (il y a possibilité d'expédition directe par routage à vos « invités » locaux : pour cela envoyer votre liste au secrétariat FNPPSF).

Penser déjà au prochain numéro (PP N°43 de septembre) : les responsables régionaux et départementaux, les responsables de commissions doivent envoyer leurs articles avant le 20 août.

Les articles concernant les activités des associations doivent être envoyés au secrétariat avant le 25 août (manifestations festives et solidaires, journées sécurité, sorties pêche). Penser à nous adresser notamment des articles de fond très « pêche » (ateliers d'initiation à la pêche en bateau, du bord ou à pied, conseils techniques...).

Nous notons une progression dans la qualité des articles, merci à tous ceux qui s'investissent. Une amélioration de la mise en page est prévue en septembre.

⇒ Guides des bonnes pratiques

Notre Guide des Bonnes Pratiques est un succès confirmé chaque année, la démarche est formidable pour l'image de la FNPPSF, les retombées médiatiques sont exceptionnelles. Au total, ces dernières années, nous avons édité plus de 700.000 exemplaires. Le guide 2014 a été réactualisé (prise en compte de petites modifications dans les textes), comme chaque année le graphisme de la couverture est nouveau.

Liste des guides réalisés cette année : Guide national - CD44 - Pornic - Ile de Ré - CD22 – PNMI Finistère - Lorient – Calvados – Guide Pêche à Pied : au total plus de 110.000 guides en 2014. Penser d'ores et déjà à solliciter les demandes de financement 2015. La large diffusion du guide est une vraie promotion pour notre fédération, nous constatons une forte demande de la part des Offices du tourisme, des coopératives maritimes et des commerçants spécialisés.

⇒ Partenariats, sponsors et communication

- **La FIN (Fédération des industries nautiques)** : un partenariat immuable, la FIN est susceptible de nous aider à financer une partie de l'organisation de la deuxième édition des Assises en 2015. Nous sommes « membre correspondant » depuis de nombreuses années. Attribution du Label Bateau Bleu : la FNPPSF était membre du jury.

- **Le Crédit Maritime (BPCE)** : partenariat confirmé et plus étoffé (voir encarts dans notre revue : Offre de prêt préférentiel – assurances). Les contacts avec les agences locales ne sont pas toujours probants (méconnaissance du partenariat), merci aux associations de faire remonter les difficultés rencontrées par leurs adhérents et le nombre de contrats vendus dans leur secteur. Ces données seront très utiles à Jean-Pierre Fouquet (jpfouquet29950@orange.fr) pour faire le point avec les responsables nationaux et améliorer le service. Certains secteurs par contre ont de très bons retours et confirment le rapport qualité/prix des produits proposés (Finistère, Languedoc Roussillon). Le crédit maritime nous assure par ailleurs un soutien financier non négligeable (édition du guide pratique national).

- **La SNSM** : partenariat intéressant (parutions de visuels et de fiches conseils dans notre revue, réalisation d'affiches « campagne VFI, présence de Daniel Métivier au Forum national). Les échanges sont réguliers avec les responsables nationaux mais aussi les stations locales. La FNPPSF demande à intégrer le Conseil d'Administration de la SNSM (André Le Berre, ancien représentant national des pêcheurs professionnels est vice-président. Nous sommes en droit de demander un minimum d'équité...). Suite à l'élection du président Xavier de La Gorce les problèmes de gouvernance semblent en partie résolus.

⇒ Commission Administrative

Effectifs : la progression régulière se confirme. Plusieurs nouvelles associations nous ont rejoints au cours du premier semestre 2014 et de nombreux contacts sont en cours de traitement. Nous invitons les présidents à multiplier les démarches de recrutement dans leur secteur.

La cotisation : maintenue à 12€ en 2014, La date limite de reversement des cotisations de l'année en cours est fixée à fin octobre.

La cotisation passera à 14€ en 2015 cette hausse est destinée à financer les services permanents d'un cabinet d'avocats et de juristes pour le traitement de dossiers susceptibles de faire jurisprudence (problèmes portuaires notamment, mais pas seulement...). La progression de nos moyens financiers servira aussi à assurer les déplacements nécessaires aux réunions de niveau européen (notre représentant : Christian Saint-Jalmes).

Vignettes 2015 : elles seront distribuées lors du prochain comité directeur le 4 octobre. Les carnets de cartes fédérales seront aussi disponibles (n'oubliez pas de vous approvisionner pour éviter les envois postaux coûteux !).

La contribution solidaire (due en fonction de l'effectif fédéré : voir grille en annexe) : le non versement peut entraîner la radiation

Reçus concernant les cotisations : Le modèle de reçu est disponible sur le site (ou sur demande au secrétariat)

Planning des réunions et échéances 2015 : Calendrier prévisionnel disponible sur le site (annexe jointe)

Communication : nous disposons d'un nouvel outil Argus de la Presse (Younomie) qui assure la diffusion de nos communiqués auprès de la PQR (presse quotidienne et régionale). Un Point Presse est régulièrement mis à jour sur fnppsf.fr – Mise en ligne de Vidéos sur Youtube (Assises) – en cours : mise au point d'une application numérique pour mise en ligne de notre guide pratique (accessible sur Smartphone, tablettes...).

Photothèque FNPPSF : ajout d'un paragraphe dans le Règlement Intérieur version 2014 (Toutes les photos fournies à la fédération doivent être libres de droits, elles seront utilisées uniquement dans le cadre de la promotion des travaux de la FNPPSF : différents supports visuels, partenariats...).

Demande d'agrément auprès du ministère de l'environnement : le dossier a été monté et suivi par Paul Vinay. Après de multiples retards et contretemps (1 an ½ d'attente due à la complexité des services administratifs), le dossier est enfin à l'étude dans les bureaux

de Mme Ségolène Royal. Nous attendons une réponse prochaine. Cet agrément nous assurera le titre de « mission de service public » (avec possibilité d'obtention de subventions).

⇒ Stocks de matériels – Aides Financières CD et CR

Carnets : La carte fédérale doit être conservée par chaque adhérent (numéro unique). Les cartes neuves sont délivrées aux seuls nouveaux adhérents et aux personnes dont la carte est totalement remplie (valable 6 années). La carte permet l'accès à différents services (accès aux bagues de thon au sein des associations, tarifs préférentiels sur assurances, ligne de vêtements...).

Pavillons (fanions) : Fabrication de 1.000 pavillons FNPPSF vendus 3 € l'unité. La fabrication de fanions de plus grande dimension est envisagée (demande de Daniel Métivier). Les associations qui désirent bénéficier de tarifs préférentiels pour la fabrication de fanions locaux peuvent contacter la Société Dejean Marine à Bordeaux (partenariat FNPPSF).

Matériel « Respectons les tailles » : 5.000 pieds à coulisse viennent d'être mis en fabrication (rupture de stock suite à de grosses commandes livrées lors du congrès national). et de règles autocollantes (0,50[€]) sont en cours de renouvellement (disponibles dans le courant de l'été). Une règle « spécial Méditerranée » est en cours d'élaboration (Daniel Métivier). Toutes les commandes de matériel doivent être transmises au secrétariat, Nono Garzi se charge du conditionnement et de l'acheminement des colis par la poste (avec frais de port). La livraison est toutefois préférable lors des réunions du comité directeur.

Aides financières : les aides aux CD et CR sont reconduites en 2014 (sur la base 2013). Quelques ajustements ont été effectués pour tenir compte des évolutions de structures. En projet : la constitution de nouveaux comités : Corse (OK) et Aquitaine notamment (en cours ?).

⇒ Distribution de matériel (disponible en fin de réunion)

La tombola 2014 : distribution des derniers lots. Les lots non récupérés ce jour seront remis en jeu dans le cadre de la tombola 2016.

Les banderoles FNPPSF : tous les comités disposent à présent d'une ou plusieurs banderoles pour assurer la représentation FNPPSF lors de manifestations locales (forums, salons...). Il est important de gérer rigoureusement ce matériel promotionnel dont le prix de revient n'est pas négligeable : aucune nouvelle banderole ne sera délivrée en cas de perte.

En revanche, les comités qui ne sont pas encore pourvus seront servis aujourd'hui.

Les « Actes des Assises » : ce recueil complet retrace l'ensemble des travaux effectués durant les premières assises nationales (en novembre 2013 à Saint Nazaire). Distribution : 1 ou 2 exemplaires par CD ou CR et 1 par association présente ou représentée.

Les Guides pratiques : 15.000 guides Pêche à Pied et 5000 guides nationaux sont disponibles. Les associations doivent veiller à la sensibilisation d'un large public (et pas seulement leurs adhérents) : il faut approvisionner les Offices du Tourisme, les capitaineries, les mairies, les coopératives, les détaillants spécialisés, les campings...).

Galettes Silicone (pour fabrication de moules à plombs) : recensement des besoins avant d'envisager l'achat d'un stock FNPPSF (Il faut réunir une commande totale de 20 pièces minimum), merci de faire connaître vos besoins (Conseils de fabrication disponibles sur le site et sur demande au secrétariat).

⇒ Autres points importants

Conseil maritime de façade : difficile d'y faire sa place mais nous disposons maintenant d'au moins un représentant par région, les échanges entre nos représentants doivent se poursuivre, la solidarité entre les cinq fédérations a joué à plein. Il faut surveiller de près l'arrivée massive des ONG environnementales. Nous constatons partout l'attitude assez pitoyable des pêcheurs professionnels

Les Assises de la Mer : après le succès de la première édition (St Nazaire en 2013), un nouveau rendez-vous est prévu en 2015 (côté Méditerranée). Notre position est renforcée dans le cadre de l'AF3P (Alliance Française pour la Promotion de la Plaisance et de la Pêche de loisir). Cette entité est officiellement née en juin, des statuts ont été adoptés. L'AF3P réuni pour l'instant 3 fédérations : la FNPPSF, la FFPM et la FCSMP (plongeurs apnée). A l'avenir d'autres fédérations envisagent de rejoindre ce mouvement.

Le recueil des ACTES des premières assises est paru (livret faisant état de tous les travaux réalisés dans le cadre des ateliers). Document disponible sur le site fnppsf.fr.

Conseil National de la Mer et du Littoral :

Historique : lors de la constitution du CNML, les plaisanciers ont été évincés (les chasseurs aussi !). Nous avons adressé une lettre de protestation aux deux ministres concernés et envisagé la publication d'une lettre ouverte en cas de non-réponse. Une nouvelle demande a été formulée auprès du secrétaire d'Etat à la mer M. F. Cuvillier. Finalement un entretien a eu lieu avec le nouveau président du CNML : M. Maxime Bono. La constitution officielle de l'AF3P (poids plus important) devrait désormais favoriser l'obtention d'un siège au sein du CNML.

⇒ Questions diverses

Intervention des responsables de commission et des responsables régionaux :

Paroles données aux présidents ou à leurs représentants : demandes de précisions sur la campagne actuelle de marquage du bar et sur l'historique de l'évaluation des prises des plaisanciers. Avant 2011 l'Ifremer évaluait les prises professionnels/plaisanciers comme équivalentes (prélèvement estimé à 5.000 tonnes chacun). Pour 2010, les méthodes d'évaluations sont reconnues comme inadaptées, les résultats ont été faussés.

En 2011, l'Ifremer reconnaît son erreur et l'impact exact est évalué à 5 000 tonnes pour les pros et 2350 tonnes pour les plaisanciers. Notre objectif est d'obtenir l'interdiction de la pêche professionnelle aux engins dans la bande des 6 milles et la protection des frayères. Les pêches douces doivent être privilégiées (à la ligne uniquement).

Daniel Métivier : surveiller également les méthodes de pêche électrique (pour l'instant interdites en France mais il faut rester vigilants et anticiper toute tentative d'autorisation chez nous).

Dominique Viard (Nord Pas de Calais) : demande des précisions sur le fonctionnement exact des Conseils portuaires et des CLUPP (contrairement au Conseil portuaire, les élus locaux ne peuvent absolument pas intervenir au sein d'un CLUPP, les représentants aux conseils portuaires sont élus uniquement par les USAGERS, dans le cas contraire il y a conflit d'intérêt !). Tout conflit au sein d'un CLUPP doit faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif. Alain Bayaert indique qu'une procédure est actuellement en

cours dans le Morbihan avec le soutien de la FNPPSF (versement initial d'un minimum de 1.500 + frais). Cette procédure concerne un litige au niveau de la longueur des bateaux et de la redevance (qui n'est pas un loyer). Attention : le « passeport Escale » n'est pas réglementaire, l'avocat estime que nous avons de fortes chances de gagner. Daniel Métivier estime que la démarche est intéressante, elle peut faire jurisprudence. Nous devons être perçus comme précurseurs pour ce genre d'actions. Cela ne fait que confirmer la nécessité de renforcer nos moyens juridiques comme indiqué précédemment.

Jean Kiffer indique que le CSNPSN (Conseil Supérieur de la Navigation) prépare la parution d'un guide national portuaire qui sera la déclinaison du guide portuaire élaboré dans le cadre de « Nautisme en Finistère » (renseignements auprès de Paul Vinay).

Questions écrites : aucune question écrite

Bienvenue aux nouvelles associations : Le Havre (76), Argelès sur mer (66), Thon Club de Port Vendre (30), Asnelles (14), Dieppe (76), Baie de Cannes (06), Nice Baie des anges (06), APPAK Concarneau (29), Wimereux (62), Miramas (13).

Débats de 14h00 à 16h00

⇒ **Charte Pêche de Loisir**

Nos contacts sont réguliers avec le CSNPSN et les ministères pour suivre la mise en œuvre efficace du portail de déclaration gratuite. Cette disposition est un pare-feu contre le permis payant et le moyen de sensibiliser et d'informer tous les pratiquants et de répondre aux « comptages des pêcheurs » réclamés par l'Europe. Nous demandons que cette déclaration soit rendue à terme obligatoire. Veiller à ne pas rendre cette déclaration possible sans avoir consulté préalablement la réglementation en vigueur). La mise en place de ce système devrait aussi permettre de faire des déclarations groupées au niveau des associations.

Nous devons multiplier les communications, contacter les élus locaux pour les sensibiliser au cadre de la charte pêche de loisir, leur demander de se positionner et nous assurer de leur soutien. Rappel de notre position :

- **Tailles minimales et consommation familiale**
- **Pas de quota journalier : mesure inadaptée à la pêche de loisir**
- **Pas de permis payant : mesure unanimement rejetée**
- **Repos biologique : mesures urgentes : protection des frayères**
- **Déclaration gratuite et obligatoire à terme – Demande d'amélioration**
- **Bande côtière : interdiction de chalutage 3M et récifs artificiels**
- **Extension de la bande côtière : 6M voire 12M**
- **Généralisation des tailles de capture : amateurs et professionnels**
- **Une pause pour observer la pertinence des mesures**
- **Pas d'amélioration sensible sur les stocks sans application aux professionnels**

Nous n'accepterons aucunes autres contraintes pour la pêche de loisir tant que ces mesures prioritaires ne sont pas mises en place.

Cette demande a déjà été formulée lors du précédent comité directeur, quelques personnes ont fait le travail et Jean Kiffer les remercie. Les responsables nationaux malgré leur dévouement et leur abnégation ne peuvent pas tout faire. Le relais doit absolument être assuré sur le terrain : la fédération c'est vous ! Voir l'exemple de lettre faite par les associations de la région de Lorient (annexe).

⇒ **Les assises nationales**

Après la réussite de la première édition des Assises Nationales, une ère nouvelle est née pour la plaisance et les pêches en mer. Afin de préparer une prochaine édition (prévue en 2015 côté Méditerranée cette fois), l'AF3P (Alliance Française pour la Promotion de la Plaisance et de la Pêche de loisir en mer, réunissant dans un premier temps la FNPPSF, la FFPM, la FCSMP) a été créée le 16 juin 2014 (voir statuts en annexe). Ce rapprochement modifie le rapport de force vis-à-vis des décideurs. Nous devons poursuivre les travaux en ateliers (les synthèses du congrès constituent une bonne base). Il faut nécessairement poursuivre un effort de travail régulier afin d'obtenir satisfaction sur l'ensemble des points énoncés lors des assises. Un entretien avec le ministre sera sollicité pour obtenir sa participation aux 2^{ème} Assises prévues en 2015. L'organisation et le pilotage de cet événement sont à nouveau confiés à Jean Kiffer, assisté de Jacques Tallut (spécialiste en événementiel).

⇒ **Pêche à Pied LIFE+**

Notre collaboration avec les AMP n'est pas satisfaisante, les relations de travail sont très tendues. Nous continuons donc nos opérations de sensibilisation (action B3) sans tenir compte des contraintes abusives imposées. Nous venons de publier un guide « spécial pêche à pied » mais les AMP ont refusé l'application des logos Life et AMP sous des prétextes fallacieux !

La gestion des subventions européennes attribuées aux AMP nous apparaît comme incohérente et inefficace ce qui confirme bien les conclusions de l'audit réalisé récemment par la cour des comptes.

Notre implication se poursuit également au niveau du suivi de la ressource (action B6), le travail de François Derian (collaborateur spécialement embauché sur le budget Life) va être recentré principalement sur ce volet.

Notre analyse de la situation actuelle aboutit aux constats suivants :

- Ce projet ne prend pas suffisamment en compte les usagers et le travail des bénévoles
- Il faut prévoir un désengagement dès que possible, poursuivre nos travaux de façon indépendante (recourir aux services de personnes effectuant le service national).

Aux dernières nouvelles, le président des AMP (M. Laroussinie) serait disposé à nous rencontrer pour une réunion de concertation dans les locaux du CSNPSN à Paris.

A noter : au sein des COPIL (aucun pouvoir de décision), même si certaines dispositions sont adoptées lors des réunions, elles n'ont aucune valeur tant qu'elles n'ont pas été validées et signées par LE PREFET.

⇒ **AMP et CMF**

Analyse de la situation : nécessité d'échanges réguliers entre les responsables qui participent aux réunions CMF. Une cellule de coordination est constituée : Daniel Métivier (CMF Méditerranée), Jean Lepigouchet (CMF MO/MN), Annick Danis (CMF SA), Paul Vinay (CMF NAMO) + Jean-Claude Clolus, Dominique Viard, Guy Perrette, Alain Corbet et Jean Kiffer.

Les personnes qui désirent prendre connaissance de tous les documents importants relatifs au fonctionnement des DIRM doivent se rendre régulièrement sur le site de la FNPPSF (très bien renseigné).

La nécessité de se rassembler s'affirme de plus en plus, nous devons avancer sous forme de front uni et envisager de coordonner dans un proche avenir une grande action d'envergure nationale impliquant tous les usagers (modalité à réfléchir et définir).

⇒ **Nos prochains rendez-vous**

Grand Pavois de la Rochelle : du 17 au 22 septembre 2014

Cap d'Agde : du 29 octobre au 02 novembre 2014

Mille sabords : du 30 octobre au 02 novembre 2014

Nautic de Paris : du 06 au 14 décembre 2014

Prochain Comité directeur de la FNPPSF à St Brice en Cogles le 04 octobre 2014

Le calendrier prévisionnel 2015 est disponible (en annexe et sur le site fnppsf.fr)